

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE.

ARRETE DU MAIRE

Nous, FRANCK DHERSIN, maire de la commune de TETEGHEM-COUDKERQUE VILLAGE,
Vu les articles L 2212.1, L 2212.2 et suivants du code général des collectivités territoriales,
Vu le code de la route,
Vu l'arrêté du 24 novembre 1967 sur la signalisation routière modifié par des arrêtés subséquents,
Vu l'arrêté général de circulation et de stationnement du 12 octobre 2019,
Considérant qu'il y a lieu de permettre une autorisation de voirie sur le domaine public pour le déménagement 13 rue Gandhi pour un déménagement entrepris par la société HF SERVICE - 30 Rue de Beaumont, 59140 Dunkerque chez Monsieur Gioncalves Martins demeurant 13 rue Gandhi 59229 TETEGHEM-COUDERQUE VILLAGE
Considérant qu'il convient de prendre des mesures pour y faciliter l'exécution et prévenir les accidents.

ARRETONS

ARTICLE I : Le stationnement est autorisé sur le domaine public le 24 juillet 2023 afin d'exécuter le déménagement chez monsieur Gioncalves Martins au 13 rue Gandhi à Tétéghem-Coudekerque-Village.

ARTICLE II : A cette occasion, le stationnement face au 13 rue Gandhi sera réservé pour l'installation d'un camion de déménagement de 7h00 à 18h00.

ARTICLE III : Les différentes restrictions de circulation et de stationnement seront portées à la connaissance des usagers par les panneaux de signalisation annonçant l'interdiction de stationnement suivant la réglementation en vigueur. Les contrevenants seront poursuivis conformément à la loi.

ARTICLE IV : La société HF SERVICES est en charge de la mise en place de la signalisation et prendre toutes les mesures nécessaires afin d'éviter un accident.

ARTICLE V : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de son affichage.

ARTICLE VI : Monsieur Directeur Général des Services de la Mairie, Monsieur le commissaire de Police, Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie, Monsieur le Chef de Police Municipale sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à TEGHEM-COUDEKERQUE VILLAGE
Le 18 juillet 2023
LE MAIRE



FRANCK DHERSIN.